

**Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association des riverains et Amis du VYF
(Vaularon, Yvette, Frileuse). site : www.vyf-asso.com**

**Samedi 02 Février 2019, de 9h15 à 12h30, salle du Conseil, en mairie de Bures sur Yvette.
En complément de la présentation des diapositives diffusées sur le site.**

Adhérents présents :

Mesdames : Anne Bodin, Danielle Carrière, Marie-Noëlle Decoux, Mad Dufeux, Bernadette Fontanella, Patricia Kasperet, Catherine Macquin, Michèle Mabru, Thérèse Samson, Michèle Trojani.

Messieurs : Alain Alexanian, Bernard Billion, J.Marc Calloud, Guy Cheymol, Laurent Daheron, Joseph Defer, Gérard Dufeu, J. Pierre Galichet, Guy Hervo, François Jacquet-Francillon, Michel Masson, Paul Sergent, Francis Valenti,

Renouvellement d'adhésion et bons pour pouvoir de Mesdames et Messieurs : Raymonde Chabbert, Christian Chabbert, Marcel Colas, Irène Gaspard, Jean Ginibre, Sylvie Jounier, Jean-Claude Keller, Bernard et Michèle Legemble, Évelyne Mazière, Claude Monchau, Huguette Swinnens, Hélène Swist, Ingrid Vuong.

Conseil d'Administration du VYF

Mesdames : Danielle Courteau, Danielle Farret, Sylviane Vlachos.

Messieurs : Pierre Farret, André Loie. Antoine Sotty.

Excusé : Michel Bignard

Soit 44 membres présents ou pouvoir, cotisation à jour : Quorum atteint.

Invités présents :

Gometz-le-Châtel :

Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz-le-Châtel,
JP. L'Huissier, Maire Adjoint Urbanisme, Gometz-le-Châtel

Bures :

Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette,
Madame Anne Bodin, adjointe chargée des Affaires scolaires, périscolaires et de la Petite Enfance, et représentant la ville au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),

Madame Danielle Carrière, Conseillère Municipale de Bures sur Yvette,

Madame Patricia Kasperet, Conseillère Municipale de Bures sur Yvette,

Monsieur Francis Valenti, Conseiller municipal de Bures sur Yvette

Associations :

Madame Catherine Giobellina, Présidente de l'Association les Amis du PNR,

Monsieur Calloud, Président de VAB,

Monsieur Lionel Champetier, Président de l'UASPS Saclay et ASEOR,

Madame Catherine Macquin, Présidente de l'Association ADEVY - Gif sur Yvette.

Monsieur Roland Barillet ADEVY, Gif sur Yvette.

Rencontre :

Des remerciements ont été adressés :

- aux personnes présentes : Adhérents, Élus, Membres d'Associations et aux personnes ayant participé au bon déroulement de l'AG.

- à Monsieur le Maire pour le prêt de la salle du Conseil.
- aux Membres du Bureau pour le travail réalisé en 2018.

L'Assemblée Générale s'est déroulée en plusieurs étapes :

- I. Renouvellement des membres du bureau,**
- II. Rapport financier,²**
- III. Rapport moral et bilan des activités 2018 ,**
- IV. Présentation des Objectifs 2019,**
- V. Votes :**

Récapitulatif des votes :

- 1) **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration selon les statuts :** André Loi et Danielle Farret : le renouvellement des membres du bureau, tel que figurant dans la présentation jointe, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés. Nouveau membre du Bureau approuvé à l'unanimité : Sylviane Vlachos a qui nous souhaitons la bienvenue.
Le nouveau bureau est ainsi composé : Présidente : Danielle Farret ; Secrétaire : André Loie ; Trésorier / Vice-président : Michel Bignard ; membre du bureau et UASPS / Sylviane Vlachos, Membre du bureau et Collectif : Danielle Courteau ; Informatique /Communication : Antoine Sotty, Photographe : Pierre Farret : soit 7 membres.
- 2) **Le rapport financier,** tel que figurant dans la présentation jointe, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- 3) **Le rapport moral et le bilan des activités 2018,** ainsi que la présentation des objectifs 2019, tels que figurant dans la présentation jointe, sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le débat de cette Assemblée portait sur deux thèmes principaux : les inondations de 2018 et la défaillance du réseau Assainissement Intercommunal du Vaularon (voir transparents), et une annonce courte sur l'eau potable.

Questions posées pendant ou après la présentation des différents dossiers

Elles ont portées sur :

- Quelques précisions/informations sur la présentation
- Les zones humides
- La zone humide des Grands Prés (Madame Lucie Sellem)
- Le Plateau de Saclay
- L'intervention de Monsieur Jean-François Vigier
- L'intervention de Madame Lucie Sellem
- Questions complémentaires.

1) Quelques précisions/informations sur la présentation

- **Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI):** suite à une question posée, D Farret précise sa présentation des différents niveaux du PAPI qui a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et l'État.

- Dans un premier temps c'est un PAPI d'Intention Orge/Yvette qui a été réalisé par l'ensemble des Acteurs décideurs et des Associations, il a été accepté en Préfecture, le 3 octobre et signé le 13 novembre au SIAHVY (CLE).
Actuellement ce PAPI est repris sur l'ensemble du Bassin versant possédant un PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation) pour définir et appliquer les actions limitant le risque reconnu.
- A Bodin apporte quelques précisions ; C Guin souligne l'approche « PAPI pour tous », et indique l'existence d'un tableau récapitulatif des PAPI au niveau du bassin.
- D Farret et A Bodin soulignent l'importance accordée au Schéma Directeur de ruissellement qui sera initialisé en 2019 pour préparer son démarrage en 2020 lorsque la compétence Assainissement et eaux pluviales sera effectivement portée par la Communauté Paris-Saclay (CPS). Elles rappellent qu'il s'agit aussi d'élaborer dans le cadre de réalisations un plan de financement opérationnel dont l'approbation permettra le démarrage des travaux.
- A Bodin confirme que les travaux d'agrandissement du bassin de Bures ont pu être faits dans leur totalité dès la première tranche en 2018 (augmentation de la capacité de rétention en cas de crue de 30 000 m³).

2) Les zones humides (ZH)

- Danielle Farret informe que ce 2 février est la journée des zones humides dans le monde entier.
- Sujet initialisé par une question de Catherine Giobellina sur la présentation des différentes actions prévues le long de la vallée de l'Yvette : ces ZH, notamment celle de Bures/Université, sont-elles prévues en compensation de la future ligne 18 ? Réponse de A Bodin : non pas de compensation de cette nature. Le plan ZH, porté par le SIAHVY, résulte des actions décidées à la suite de la grande inondation de L'Yvette de 2016.
- Quid des autres zones, n'a-t-on pas oublié Villebon par exemple : A Bodin confirme le plan d'ensemble sur la vallée (cf. présentation de D. Farret), avec notamment Villebon, Palaiseau et Saulx les Chartreux pour la partie aval par rapport à Gif et Bures.
- Paul Sergent indique que, pour les zones qui ne sont pas encore initialisées en réalisation, il convient de bien réfléchir sur l'urgence d'un projet (Bures /Université par exemple)
- Catherine Giobellina indique sur ce dernier point que la zone Université était déjà prévue, avec prise en compte de la reconstruction de Yvette ce qui est un aspect important pour elle.
- La zone humide des Grands Prés : Madame Lucie Sellem demande à intervenir. Un PLU simplifié a été réalisé en 2018 (VYF a émis un avis, voir dossier), il concernait la définition de zones humides sur trois sites de Gometz le Châtel, en priorité sur la zone des Grands Prés non construite. Elle nous informe des nouvelles pessimistes dont elle dispose à ce sujet. Elle fait état des recours faits contre ce projet de protection des zones ZH et contre le PLU. Elle redoute qu'une issue défavorable à la Mairie ne modifie les choses, notamment le départ de constructions dès 2019. Elle tenait à faire part de cette difficulté. Elle en appelle à Monsieur Vigier et Madame Bodin, au titre de représentants respectifs présents de la CPS, et du SIAHVY, pour que le SIAHVY se dote de compétences juridiques complémentaires pour faire face à des avocats puissants et conseiller plus fortement les Communes en matière de droit de l'urbanisme.
- A. Sotty, qui habite lui-même aux Grands-Prés, indique que la suppression d'une mare en surplomb des Grands-Prés sur un terrain privé, a pour conséquence la porosité des sols, et donc rend les parties construites en aval très humides dans les Grands Prés.

- Danielle Farret confirme que ce secteur est une zone humide, selon les critères retenus, cette zone était avant construction du lotissement classée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

3) Le Plateau de Saclay

- Après la présentation des aménagements de Corbeville et zones de répartition des eaux, Lionel Champetier intervient sur le sujet et confirme qu'un projet de l'EPAPS est en cours, mais n'est pas encore connu.
- A Bodin souligne l'arrêté Préfectoral de octobre 2018 classant les rigoles dont celle de Corbeville en tant que rivière, relevant donc maintenant d'une gestion par un Syndicat de rivière (SIAHVY pour la partie Est et SYB pour la partie ouest).
- Danielle Farret rappelle le risque d'implantation d'un pylône pour la ligne 18 jouxtant cette rigole. De même cette rigole est toujours déconnectée à ce jour.

4) L'intervention de Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette

Tout d'abord remerciements à Madame L Sellem pour les très bonnes relations retrouvées entre les deux communes de Gometz le Châtel et de Bures sur Yvette.

Il souhaite aborder 3 sujets : Les inondations de juin 2018 (coulées de boues sur Paris-Chevreuse, ainsi qu'à Gometz le Châtel) et SDR (Schéma Directeur de Ruissellement), le Bassin de Bures, et l'étude concernant le réseau Assainissement du Collecteur du Vaularon.

- Sujet n° 1 : Inondations de juin 2018 et SDR : Les inondations et coulées de boues de juin 2018 sont dues à un événement climatique d'une nouvelle nature, à savoir un orage violent localisé, mais dont la conséquence a été très importante pour un grand nombre d'habitations en aval. Il réactive l'urgence de programmer un SDR sur l'ensemble du bassin versant du Vaularon, qui concerne les Communes de Bures, Gometz le Châtel et Gif dont Chevry). La CPS en portera la compétence à partir de janvier 2020 et est prête à engager dès maintenant les travaux préparatoires en liaison avec la Commune. J-F Vigier indique qu'il attend dans cette phase un soutien et une participation importante de VYF, ce que D Farret confirme bien sûr, cette étude étant attendue de VYF déjà depuis plusieurs années.
- Sujet n° 2 : Le bassin de Bures. JF Vigier rappelle l'importance du bassin de Bures dans la chaîne des bassins de rétention le long de l'Yvette, notamment l'agrandissement du bassin de Bures d'une capacité complémentaire de 30 000 m³, maintenant effectué. Les travaux se poursuivent dans la cadre d'un plan global géré par le SIAHVY, en complément du plan ZH.
- Sujet n° 3 : des Études concernant les réseaux assainissement du Bassin Versant du Vaularon ont été réalisées en 2008, 2012 et en 2015 dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement qui prouvent une présence d'Eaux Claires Permanentes Parasites et météoriques importante. Une observation a été faite cet été dont nous n'avons pas à cet instant les résultats.

5) L'intervention de Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz le Châtel

- Madame Lucie Sellem récapitule les principaux points suivants :
 - 4 coulées de boues dans Gometz fin mai 2018, arrêté Catastrophe Naturel, nouvel arrêté pour les inondations de Juin (10 à 12) vient de paraître.
 - Nécessité pour les particuliers de se protéger
 - Rappel de la nécessité d'un appui juridique de la part du SIAHVY pour le contrôle des zones humides notamment
 - Réaffirmation de l'importance du SDR pour les villes du Bassin Versant
 - Urgence d'une deuxième tranche de travaux suite au SDA de 2015

6) Questions complémentaires

- Catherine Giobellina demande aux Maires d'intervenir auprès du Préfet pour la zone de Corbeville. L'enjeu est de contrôler que les nouvelles constructions n'aient pas d'impact sur les terrains et constructions existantes en aval.
- JF Vigier répond que c'est du domaine de l'OIN, géré directement par l'État (les Maires sont « dépossédés » de leur rôle dans la délivrance des permis de construire directement attribués par l'État).
- D Farret rappelle la position de VYF : pas d'opposition à toute nouvelle construction, mais pas de nouvelle construction sans étude d'impact en aval et sans avoir fait au préalable les travaux permettant l'écoulement des eaux tant sanitaires que de pluie ou de ruissellement. Elle rappelle que VYF n'édicte pas de règles et qu'elle s'appuie exclusivement sur la réglementation pour définir sa position.
- L Champetier indique que l'UASPS a déjà fait part de ses inquiétudes sur l'impact eau et que cela n'empêche pas, de son point de vue, les Maires de demander un moratoire pour que ces inquiétudes soient levées.
- Lucie Sellem intervient sur la problématique des terres agricoles : Il convient de bien comprendre la logique économique des agriculteurs à la parcelle : toute diminution de surface et tous travaux d'aménagement « eau » pour protéger les espaces avaux à un coût. Il faudra sans doute ne pas éluder cet aspect : prévoir une compensation financière (aide à l'investissement de réinstallation de haies et de noues pour retenir les boues par exemple).
- Jean Pierre Galichet attire l'attention sur l'existence de points de pollution et le manque d'entretien de certaines rivières et installations hydrauliques : qui est responsable de l'entretien ?
- Danielle Farret répond en précisant les Communes ou Syndicats responsables selon les lieux présentés.
- Ch Guin évoque le transfert vers la Communauté (CPS) des contrats de bassin et le périmètre couvert, notamment Courtabeuf : JF Vigier répond qu'il faut se référer au périmètre couvert par l'OIN qui comprend bien Courtabeuf.
- Une précision apportée par A Bodin : le bassin du « Bois carré » est destiné à être repris en gestion et propriété par le SIAHVY, moyennant les dispositions de transfert de propriété qui seront établies.
- Danielle Farret rappelle aux participants qu'ils doivent protéger leur vie et leurs biens (notamment photos, papiers d'identités et officiels), et propose des documents informatifs.

Conclusion : remerciements respectifs et réciproques de Monsieur Vigier, Madame Sellem, D Farret, et remerciements aux participants adhérents, invités, et responsables d'Associations.